## LA CHARTE DE LA TERRE AVANT-PROJET DE RÉFÉRENCE, 18 mars 1997

La Terre est notre foyer et le foyer de tous les êtres vivants. La Terre est elle-même vivante. Nous faisons partie d'un univers en évolution. Les êtres humains sont membres d'une communauté interdépendante de vie, magnifiquement diversifiée en formes vitales et en cultures. Soyons humbles devant la beauté de la Terre et partageons le respect de la vie et les sources de notre être. Rendons grâce pour l'héritage reçu des générations passées et reconnaissons nos responsabilités envers les générations présentes et futures.

La Communauté de la Terre se trouve devant un moment décisif. La biosphère est gouvernée par les lois que nous ignorons à notre propre péril. Les êtres humains ont acquis l'habilité d'altérer radicalement l'environnement et les processus de l'évolution. Les fondaments de la vie et de la sécurité locale et planétaire sont menacés par l'imprudence de nos actions et l'abus de connaissance et du pouvoir. Le monde est ravagé par la violence, la pauvreté et la souffrance. Il nous faut un changement fondamental.

Le choix est devant nous: soigner cette Terre, ou participer à notre propre destruction et à celle de la diversité de la vie. Nous devons réinventer la civilisation industrielle et technologique, chercher des voies nouvelles pour trouver l'équilibre entre l'être et la communauté, entre avoir et être, diversité et unité, court et long terme, usage et soins.

Au milieu de toute cette grande diversité, nous sommes une seule humanité, une seule famille de la Terre et nous partageons la même destinée. Ces défis exigent une nouvelle éthique. Les partenariats doivent se former et la coopération être encouragée aux niveaux local, régional, national et international. Dans un esprit solidaire, les uns avec les autres, et avec la communauté de la vie, nous nous engageons vers l'action orientée par les principes interdépendant suivants:

- 1. Respecter la Terre et tout ce qui est vivant. La Terre, toute forme de vie et tous les êtres vivants possèdent une valeur intrinsèque qui demande du respect et des soins indépendamment d'autres valeurs utilitaires dont l'humanité profite.
- 2. Aimer la terre, protéger et restaurer sa diversité, son intégrité ainsi que la beauté des écosystèmes de la planète. Là, où il existe un risque de danger sérieux et irréversible à l'environnement, nous devons à l'avance prendre les mesures nécessaires pour en éviter les dommages.
- 3. Vivre d'une manière écologiquement durable, faire adopter des modes de consommation, de production et de reproduction qui respectent et protègent les droits humains et la capacité régénératrice de la Terre.
- 4. Établir la justice, et défendre sans discrimination les droits de tous les peuples à la vie, à la liberté et a la sécurité de la personne humaine dans un environnement propice à la santé et au bien être spirituel de l'homme. Les gens ont droit à l'eau potable, à l'air pur, au sol non contaminé, à une nourriture suffisante.
- 5. Partager équitablement les bénéfices et l'usage des ressources naturelles et d'un

environnement salubre pour toutes les nations, pour les riches et les pauvres, hommes et femmes, les générations présentes et futures, ainsi qu'internaliser tous les coûts sociaux et économiques de l'environnement.

- 6. Promouvoir le développement social et les systèmes financiers qui créent des moyens de subsistance durables, éliminent la pauvreté et renforcent les communautés locales.
- 7. Pratiquer la non-violence, reconnaissant que la paix est l'unité créée par des relations harmonieuses et en équilibre avec soi même, avec autrui, avec d'autres formes de vie et avec la Terre.
- 8. Renforcer le processus qui donne l'occasion aux gens de participer effectivement aux prises de décision, en assurant la transparence et la responsabilité dans la direction et l'administration de tous les secteurs de la société.
- 9. Réaffirmer que les populations indigènes et tribales jouent un rôle vital dans la protection et la sollicitude due à la Mère Terre. Ils ont le droit de garder leur spiritualité, connaissances, terres, territoires et ressources.
- 10. Affirmer que l'égalité des hommes et des femmes est une condition préalable du développement durable.
- 11. Assurer les droits à la santé sexuelle et reproductive, en accordant une attention spéciale aux femmes et aux jeunes filles.
- 12. Promouvoir la participation des jeunes comme agents responsables du changement pour un équilibre planétaire et biorégional durable.
- 13. Amplifier et faire un usage rationnel des connaissances et technologies favorables à la vie et à la protection de l'environnement.
- 14. S'assurer que tout homme au cours de sa vie puisse avoir accès à la connaissance, aux valeurs et aux habilités pratiques nécessaires à l'établissement de communautés durables.
- 15. Traiter toutes les créatures avec compassion et les protéger contre la cruauté et la destruction arbitraire.
- 16. Ne pas faire à l'environnement des autres ce que nous ne voulons pas qu'on fasse au nôtre.
- 17. Protéger et restaurer les régions d'une grande importance au point de vue écologique, culturel, esthétique, spirituel et scientifique.
- 18. Cultiver et vivre en se partageant la de responsabilité du bien-être de la communauté de la Terre. Chaque personne, institution et gouvernement a le devoir de promouvoir les buts indivisibles de la justice pour tous, la durabilité, de la paix mondiale et du respect et de la sollicitude en la communauté de la vie.

En s'appropriant des valeurs de cette Charte, nous pouvons devenir une grande famille de cultures qui donnera à chacun de nous le potentiel d'évoluer en harmonie avec la Communauté de la Terre. Nous devons garder une foi inébranlable dans les possibilités de l'esprit humain et le sens profond de notre appartenance à l'univers. Nos meilleures actions représenteront l'intégration de la connaissance avec compassion.

\* \* \*

Afin de développer et de mettre en oeuvre des principes de cette Charte, les nations du monde devraient faire un pas en avant en adoptant une convention internationale qui offrirait un cadre intégré au point de vue légal aux politiques et lois existantes et futures sur l'environnement et sur le développement durable.